

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [annabelle-poirier-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4613e3b5b2e3ddc054db7d62>

Date d'obtention : 2025-03-21 00:26:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il faut se référer aux 4 éléments essentiels soient l'amorce (contextes des événements), la nature (des gestes posés et des images partagées), l'intention et l'étendue (des images et vidéos). Nous devons remplir une grille par élève rencontré. Chaque grille doit avoir le nom de l'élève, sa date de naissance, l'heure du début et de la fin de la rencontre ainsi que la signature de l'intervenant et l'élève. En intervenant avec l'instigateur, si nous remarquons qu'il s'agit d'un acte malveillant, nous devons saisir le téléphone et le mettre dans une enveloppe scellée devant l'élève et immédiatement appeler la police pour qu'il prenne la relève dans l'intervention. Les parents doivent être contactés. Le but de la méthode d'intervention Sexto sert à sécuriser et assurer le bien-être des jeunes. Se fier à la grille d'évaluation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va changer ma manière d'approcher une situation de partage de photos ou vidéos. Je vais désormais savoir les étapes concrètes à faire afin de bien intervenir et d'apporter un sentiment de sécurité aux élèves ainsi qu'à la famille. Je vais contacter la police afin d'avoir une collaboration efficace à travers le processus d'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne vais pas regarder les images ou vidéos intimes dans aucun cas. Je vais devoir faire particulièrement attention à bien dissimuler si l'instigateur a fait cela par impulsivité ou malveillance afin de bien orienter mon intervention.